

**LISTE DES PIÈCES A PRESENTER LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS  
EN COMMISSION MEDICALE EN PREFECTURE**

**LEVEE D'INAPTITUDE**

*vous avez été déclaré inapte lors d'une précédente visite médicale et vous souhaitez refaire  
valider votre permis de conduire*

Vous voudrez bien vous munir des pièces ci-dessous :

- ✓ une pièce d'identité en cours de validité (*carte nationale d'identité ou  
passeport ou titre de séjour*)
- ✓ 3 photographies récentes aux normes, à coller sur l'avis médical (une  
photo par exemplaire)
- ✓ l'avis médical avec la partie vous concernant remplie
- ✓ la décision étant à l'origine des visites médicale : arrêté de suspension ou  
décision d'annulation (*« décision d'une communication judiciaire » réf 7  
ou « invalidation pour solde nul » réf 44*)
- ✓ un chèque ou des espèces pour un montant de 50 € (*non remboursable  
par la sécurité sociale*)
- ✓ si lors d'un précédent examen, les médecins vous ont remis une  
ordonnance : les résultats à ces examens

N.B. :

**Si vous ne vous présentez pas à la présente convocation (sauf report justifié) ou que  
vous n'effectuez pas les examens complémentaires demandés, vous vous exposez aux  
sanctions prévues à l'article R.221-13 du code de la route, à savoir la mise ou le  
maintien en suspension de votre permis de conduire.**